



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 février 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 5.2, 5.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Jacques CANAL Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.1) Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.1) Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au 0.3), Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 1.1.1), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE (jusqu'au 1.1.1) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.3) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON (représenté par Mme Corinne PETER), M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noiront : M. Bernard MADOUX Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (représenté par M. Dominique CLERGET), M. Jean-Michel FAIVRE (représenté par Mme Sophie ZECCHINI à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle : M. Claude SIMONIN (représenté par Mme Patricia RELANGE) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : Arguel : M. André AVIS Auxon-Dessus : M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRON Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DÉMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCÉLIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Raymond REYLE Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Pascal DURAND Pirey : M. Jacques COINTET Pugy : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thise : M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Mme Françoise GALLIOU

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, JP. TAILLARD (à partir du 1.1.2), H. AKODAD, P. BONNET, YM. DAHOUI (jusqu'au 0.3), JJ. DEMONET, E. DUMONT (à partir du 1.1.2), F. FELLMANN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD, A. GHEZALI (à partir du 0.3), JF. GIRARD (à partir du 1.1.2), JS. LEUBA (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.3), M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 1.1.1), A. BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2), D. PARIS, F. GILLET, C. PREIONI, D. JOLY, M. COTTINY, D. ROLET, J. TARBOURIECH.

Mandataires : J. CANAL, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.2), N. BODIN, JM. GIRERD, B. RONZI (jusqu'au 0.3), J. MARIOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.2), E. DUMONT (jusqu'au 1.1.1), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR (à partir du 0.3), F. ALLEMANN (à partir du 1.1.2), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.1), D. POISSENOT (à partir du 1.1.3), E. PEQUIGNOT (à partir du 0.2), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.1), M. DE WILDE - BESANCON (à partir du 1.1.2), C. VOIDEY, F. LOPEZ, JY. PRALON, M. FELT, G. BAULIEU, JP. MARTIN, B. MOYSE.

Délibération n°2013/002029

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon - Projet STP SecuPHA

Soutien financier du Grand Besançon - Projet STP SecuPHA

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire (crédits déjà versés à OSEO Région)

Résumé :

Le projet STP SecuPHA, porté par la société M2C, concerne le développement d'un système de sécurisation thérapeutique du patient au travers de l'optimisation du circuit du médicament en établissement de santé.

Le Grand Besançon propose d'apporter son soutien à l'entreprise à hauteur de 50 000 € sous forme d'avance remboursable dans le cadre du FRI2 (crédits déjà versés à OSEO Région).

I. Le projet STP SECUPHA

A/ Gouvernance

L'entreprise M2C a été créée en septembre 2010 pour porter le projet SecuPHA. Elle est détenue par quatre personnes physiques qui constituent l'équipe initiale des fondateurs de la société, MM. Gilles MARQUIS, Jean-Michel MERCIER et Cyril et Emmanuel CHAUTEMPS.

Dans les mois qui viennent la SARL M2C sera transformée en SAS.

Monsieur Gilles MARQUIS est le président et en assure également les fonctions de marketing et de commercialisation. Il a une expérience de plus de 30 ans dans le marketing industriel.

Monsieur Jean-Michel MERCIER est également le directeur d'ASTEEL FLASH IDF. Il a une expérience de direction de plus de 20 ans et sera en charge, dans la nouvelle structure, de l'industrialisation du produit. Messieurs CHAUTEMPS ont tous les deux 10 ans d'expérience dans le domaine de la programmation et de la conception du logiciel (spécialisé en traçabilité). Ils sont également les créateurs de l'entreprise CYEM CONCEPT et dans le cadre du projet STP SecuPHA sont en charge de la gestion du projet et des aspects de R&D.

Une équipe de franc-comtois qui rassemble leurs compétences pour monter un projet ambitieux et dont le marché est porteur.

B/ Activité

La future activité de l'entreprise repose sur le développement d'une solution de sécurisation de la chaîne du médicament en milieu hospitalier.

Dans son offre, l'entreprise se propose de fournir un matériel de marquage implanté à la Pharmacie centrale de l'établissement de santé qui permettra de taguer chaque unité thérapeutique. Des armoires informatisées seront mises en réseau avec un serveur informatique spécifique à la gestion des flux d'information du circuit du médicament (à raison d'une armoire par service de soins). Ce réseau sera piloté par la Pharmacie centrale et en lien avec les systèmes d'informations diverses comme la prescription du médecin au patient.

L'objectif est donc de suivre l'entrée et la sortie des médicaments dans un service.

C/ Clients et modèle économique

La solution proposée se positionne sur les hôpitaux à taille critique c'est-à-dire avec un nombre de lits suffisant et un turn-over significatif des patients. La cible idéale est donc un centre hospitalier de 500 à 600. Par conséquent, ce sont près de 500 à 600 hôpitaux qui sont concernés en France.

Le chiffre d'affaires ciblé dans cinq ans est estimé à près de 29 M€ en se limitant au marché français.

Le délivrable du projet est un démonstrateur commandé par le CHRU de Besançon à l'issue de la phase de validation.

D/ Le Marché

Le circuit du médicament est de plus en plus interfacé avec le système d'information hospitalier et la logistique, cependant il n'existe pas pour le moment d'offre permettant une traçabilité totale et donc une sécurisation complète du circuit du médicament.

Les établissements de soins sont aujourd'hui confrontés à un certain nombre de problématiques concernant leur process de gestion des médicaments. En effet, des études ont démontré un nombre important d'accidents, dont de nombreux décès, dus aux erreurs dans la distribution et la délivrance des médicaments. De plus, les médicaments en milieu hospitalier représentent le second poste de dépense après les frais de personnel et nous pouvons noter un certain nombre de surcoûts dans les achats, le stockage et la destruction des médicaments périmés.

Le projet STP SecuPHA permet de limiter les erreurs de médication grâce à une identification du patient et de sa prescription et de sécuriser le circuit du médicament (amont / aval) par une traçabilité performante et par l'intégration d'un dispositif de retrait instantané des lots si problème.

II. Le plan de financement prévisionnel

La durée du projet est fixée à 2 ans.

Le montant du projet global s'élève à 1 628 502,50 € HT.

Le projet a été voté en Commission OSEO le 11 septembre 2012.

Le financement du projet sera réalisé par un apport en fonds propres de la part des créateurs à hauteur de 225 000 €, complétés à hauteur de 650 000 € des investisseurs. Les investisseurs sont aujourd'hui trouvés. Des recours à des prêts sont également en cours.

Un Prêt Participatif d'Amorçage à hauteur de 150 000 € est obtenu.

Une participation du FRI2 à hauteur de 300 000 € sous forme d'avances remboursables est répartie de la manière suivante :

- une contribution d'OSEO à hauteur de 150 K€,
- une contribution CR à hauteur de 100 K€,
- une contribution de la CAGB à hauteur de 50 K€.

Au regard du plan de financement, ce projet est certes très ambitieux et également à fort potentiel. Aujourd'hui, la levée de fonds est très bien engagée et c'est cette réussite qui fait que les diverses structures qui soutiennent de près ou de loin ce projet ont décidé d'y adhérer. Ajoutons que les porteurs ne bénéficient d'aucune subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien financier de la CAGB au projet STP SecuPHA porté par la société M2C à hauteur de 50 000 € sous forme d'avance remboursable dans le cadre du FRI2.

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 22 FEV. 2013

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0